

Règlement

Run & Bike De Verdun

27 Novembre 2021

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Run & Bike de Verdun est organisé par Verdun Meuse Triathlon.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION ET RÈGLE DE COURSE Cette épreuve basée sur la convivialité, est accessible à tous et ouverte à toutes personnes âgées de plus de 6 ans licenciées ou non.

L'épreuve est ouverte aux équipes femmes, hommes, mixtes et enfants.

Les horaires, distances des parcours et conditions d'inscription (conditions d'âge) sont notés sur le bulletin d'inscription. Le Run & Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un équipier en VTT (le Biker) ne disposant que d'un seul vélo.

Les rôles sont interchangeable autant de fois que voulus sur le parcours.

Les 2 équipiers doivent restés groupés et le vélo ne doit pas être posé pour la permutation des équipiers.

Les 2 équipiers doivent obligatoirement passer ensemble aux points de contrôle désignés au début de l'épreuve. Il y a obligation pour le Biker et le Runner de franchir ensemble la ligne d'arrivée. Il est interdit de monter à 2 sur le vélo. Le vélo utilisé doit être de type VTT.

Les concurrents doivent se soumettre aux décisions des arbitres qui seront sans appel.

Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification de l'équipe

Un chronométrage est assuré sur les épreuves et donne lieu à un classement. (Général et par catégorie).

ARTICLE 3 : SECURITE

Le port du casque homologué à coque rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les 2 équipiers (vététiste et coureur à pied) pendant toute la durée de l'épreuve, sous peine d'élimination directe. Interdiction de monter à 2 sur le VTT. Le dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents, il est fourni par les organisateurs.

Les participants devront suivre le parcours mis en place par l'organisation.

Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui. Des consignes précises et rappels de règlement seront donnés lors du briefing qui précède chaque épreuve.

Le passage des passerelles doit se faire à pied pour le cycliste. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route. En cas de bouchon dans les secteurs techniques, la priorité est donnée aux vététistes. Les coureurs devront rester sur le côté droit du parcours pour permettre aux vététistes de les doubler. Des bénévoles, équipés de téléphones portables, seront jalonnés tout le long du parcours. Aucune aide extérieure et aucun accompagnement ne sont autorisés lors de l'épreuve.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou de perte d'objets, d'accidents provoqués par le

nonrespect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

ARTICLE 5 : SANTÉ

Les concurrents non licenciés FFTRI, devront présenter un certificat de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » de moins d'un an.

La participation à l'épreuve et l'émargement lors de l'inscription ou du retrait des dossards implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course des concurrents pour tous supports de communication. Le non-respect des règles précédemment citées entraîne la disqualification.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner vers l'organisation, pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit auprès de leur assurance, une assurance collective « Multirisque Adhérent/Association » qui comprend la garantie Responsabilité Civile.

ARTICLE 7 : DOSSARD

Les dossards, fournis par les organisateurs, doivent être apparents sur la poitrine des concurrents (se munir de 8 épingles à nourrice par équipe).

Article 8 : Charte du coureur

Respecter l'environnement. Respecter le balisage. Il vous est utile ...aux autres aussi ! Respecter le code de la route. Il y a quelques passages de chaussées ...il en va de votre sécurité !

Jouer le jeu. Pas d'aide logistique en dehors des zones prévues à cet effet et uniquement par des personnes autorisées. Pas de ravitaillement sauvage. Soyez courtois : aidez toute personne en difficulté.

La course se faisant de nuit les participants devront être munis d'une lumière pour le coureur et le cycliste

Attitude :

- Être vigilant et respectueux de son matériel à tout moment.
- Etre capable de coopérer avec son partenaire pour gérer au mieux la stratégie d'équipe
- Accepter les difficultés et est solidaire de l'autre.
- Respecter les adversaires en laissant à tout moment un passage disponible pour les dépassements.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet lesportif.com ou par bulletin d'inscription à adresser par la poste avant le 12 novembre 2019 ou par mail inscription@verdunmeusetriathlon.fr ou le jour même sur place dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'équipes est limité à 100 pour la course XS, 12 pour la course 6-9 et 13 pour la course 10-13.

Récompenses :

XS : 3 premiers au scratch, les trois premières équipes mixtes, féminines et masculines et 1^{er} minime, cadet et junior. 6-9 et 10-13 : 1^{er} de chaque catégorie.